



Centre Hospitalier Aunay-Bayeux
FORMATION SPECIALISEE EN SANTE
SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL
PRINCIPALE

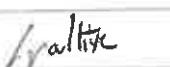
Fiche d'émargement

Le 14 décembre 2023 à 8h30
Lieu : Salle Martine DURCOURET

Heure début de séance : 8 H 30

Heure fin de séance : 8 h 30

Les membres titulaires

NOM/PRENOM	SIEGE	EMARGEMENT
POIRIER LYDIE	FORCE OUVRIERE	
GOSSELIN RODOLPHE	FORCE OUVRIERE	
MIALDEA SANDRINE	FORCE OUVRIERE	
LOSTANLEN CLAIRE	FORCE OUVRIERE	
LEQUERTIER NELLY	FORCE OUVRIERE	
BRIARD MAXIME	FORCE OUVRIERE	
LARCHER VANESSA	FORCE OUVRIERE	
GUILLAUME LUDIVINE	FORCE OUVRIERE	
RENEE CHRISTELLE	FORCE OUVRIERE	
OLLIVIER MICKAEL	CGT	
BERNARD NADINE	CGT	exclusif
LEPOULTIER Maxime	CFDT	

Les membres suppléants

NOM/PRENOM	SIEGE	EMARGEMENT
LEPETIT MAGALI	FORCE OUVRIERE	
LECOEUR PATRICIA	FORCE OUVRIERE	
VILLERET LAETITIA	FORCE OUVRIERE	

MOREAU LAURENCE	FORCE OUVRIERE	
FRIGOT SANDRINE	FORCE OUVRIERE	
LABONNE ALINE	FORCE OUVRIERE	
CASTEL CHARLINE	FORCE OUVRIERE	
REPEL ISABELLE	FORCE OUVRIERE	
MICHALAC SANDRINE	FORCE OUVRIERE	
LEBAS DELPHINE	CGT	
FILEUX MAGALIE	CGT	
PLANTARD ANNABELLE	CFDT	

Les autres participants

NOM/PRENOM	EMARGEMENT
MARIE FREDERICK	
RIVAT-CACLARD VERONIQUE	
SINANG NOELLE	
RUIZ LISSETTE	
MESNAGE ISABELLE	
NEAU AURELIE ou son représentant	
CARIDROIT Valérie	
HARDEL CELINE	
Dr GABARRA ELISABETH	
Mme ROSSI	
SEKOU Yacine	

Sommaire

I. APPROBATION DES PV PV CHSCT DUERP du 10/11/2022

II. POINTS ORGANISATIONS SYNDICALES

1. CGT

1. 1. Poste d'animation de la cafétéria de Nerval.
2. Sécurité des locaux de Dunant.
3. Problématique des hébergements d'adulte en pédiatrie.
4. Communications sur les violences sexuelles et sexistes ?
5. L'U.M.U.P.
6. Conséquences et sécurité des travaux sur l'hôpital.
7. Questions et informations diverses.

2. FO

• Points pour avis

8. Approbation des PV précédents.
9. Approbation PV visite inspection F3SCT de la Pharmacie, préconisations suite à la visite.
10. Créations des 30 postes manquants, actuellement assumés par le personnel en place sous la forme d'heures supplémentaires rémunérées ou non.
11. Prochaine visite inspection F3SCT.

• Points pour information

12. Blanchisserie, dysfonctionnements et impossibilité de déclaration.
13. Lits/Sols glissants à l'USLD.
14. Pannes de matériels indispensables aux cuisines.
15. Point sur l'organisation du pôle gériatrique (Champ Fleury) et ses nombreux dysfonctionnements.
16. Organisation des plannings SSIAD Bayeux.
17. Rappel du droit aux vacances en période de Noël.
18. Désignations des membres CAMA.
19. Présentation du règlement intérieur CSE/F3SCT.
20. Suivi des AT.
21. Cahier de suivi.
22. Questions et informations diverses.

3. CFDT

Pas de questions

III. POINTS DIRECTION

- Proposition de règlement intérieur des instances
(annexe 2) . Suivi des AT

IV. ETAT D'AVANCEE DES POINTS ABORDES A LA SEANCE CHSCT DU

15/12/2022

Cahier de suivi au 13 06 2023 — (Annexe 3)

V. VISITES CHSCT

Rapport visite F3SCT Pharmacie du 21. 11 .2023— (Annexe 4

I. APPROBATION DES PV

Le PV du CHSCT du 10 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

II. POINTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES

1. CGT

1) Poste d'animation de la cafétéria de Nerval

La personne qui est sur le poste d'animation de la cafétéria à Nerval n'a pas de DATI ni de téléphone et donc pas de moyen pour interPELLER ses collègues en cas de problème.

Madame MESNAGE va demander un téléphone.

FO insiste sur l'importance de cet équipement car l'agent est sur un poste aménagé.

2) Sécurité des locaux de Dunant

Madame RUIZ souligne que cela fait plusieurs mois qu'il doit normalement y avoir un vigile à 6h40. Elle a relancé la société PARTELIOS, qui gèrera le site de Dunant, et la société de sécurité. Il semblerait que le vigile arrive, se gare et ne fait pas sa ronde. Normalement les choses devraient rentrer dans l'ordre, ce d'autant que c'est la Croix Rouge qui est en charge de la sécurité pour son site. Lorsque PARTELIOS reprendra la gestion, cela ira beaucoup mieux

3) Problématique des hébergements d'adulte en pédiatrie

La CGT signale qu'un bébé a dû être muté en réanimation et un adulte, hébergé en pédiatrie, a fait un malaise au même moment. C'est l'infirmière en HPDD qui a géré le problème.

Madame MESNAGE souligne qu'il s'agit d'un problème d'engorgement aux urgences. Tous les lits sont pris, y compris les lits en pédiatrie.

La CGT remarque qu'il existe une charte en pédiatrie avec une prise en charge particulière.

Madame MESNAGE répond qu'il faut toujours arbitrer. Ce qui arrive régulièrement en période hivernale.

4) Communication sur les violences sexuelles et sexistes

La CGT demande où en est-on ?

Madame MESNAGE répond qu'un plan d'égalité professionnelle doit être mis en place. Il comprend 4 volets dont dans lequel figurent 4 chapitres dont le quatrième concerne la procédure de signalements de violences sexistes, sexuelles et le harcèlement. La DRH y travaille. Ce plan sera soumis au CSE. Un référent égalité professionnelle doit être mis en place au sein de l'établissement. Il faut que les agents victimes des actes et comportements sachent qu'ils peuvent être aidés.

La CGT souligne que la frontière entre harcèlement ou pas est ténue.

FO remarque que ces sujets sont difficiles. Les victimes rencontrées par FO souhaitent malheureusement souvent taire les sujets et il est impossible de les défendre sans leur consentement.

Madame HARDEL remarque que si cette commission est visible dans l'institution, il peut y avoir un changement.

5) UMUP

La CGT prend la parole concernant l'UMUP. Aux urgences, l'urgentiste examine le patient et ensuite le patient est vu par l'infirmier UMUP qui donne un avis. Dans les services, c'est le psychiatre qui doit donner un avis ou un diagnostic. En pratique, le patient ne voit pas d'urgentiste, c'est l'infirmier de l'UMUP qui doit batailler pour qu'il soit vu par le praticien. Le patient ivre, par exemple, est vu en première intention par l'UMUP alors qu'il devrait être vu à jeun pour pouvoir donner un avis psychiatrique. Normalement il y a supervision par un psychiatre, qui ne vient que deux après-midis dans la semaine. Concrètement, un patient arrive aux urgences dans la nuit, c'est l'UMUP qui le verra à 9h.

Il est demandé s'il existe un système de garde de psychiatre. La réponse est oui.

FO souligne un désengagement loin d'être nouveau des psychiatres et des urgentistes pour ce service. La CGT répond positivement.

La CGT souligne que le poste d'infirmier de l'UMUP est dangereux sur le plan des risques psycho-sociaux car tout repose sur les épaules de l'infirmier. L'orientation du patient n'est pas toujours bonne et l'infirmier de l'UMUP endosse une responsabilité au-delà de ses compétences.

FO répond qu'il y a sûrement un lien avec l'embolisation chronique des urgences.

La CGT relève qu'il est normal, dans ces conditions, de ne pas trouver d'agent pour travailler à l'UMUP et on va donc imposer aux agents du CMP de s'y rendre à tour de rôle.

FO demande si des choses ont été mise en place.

La CGT répond que non, il n'y a pas de temps de dégagé au CMP pour y aller. Au départ, il y avait trois après-midis et maintenant c'est deux. Ce n'est pas suffisant. Quand il y a des décisions d'hospitalisation sous contrainte à prendre, en l'absence de psychiatre, c'est l'infirmier qui le fait. Il faut repenser l'organisation.

FO souligne qu'ils doivent refuser d'effectuer des missions qui ne relèvent pas de leur rôle propre. Il faut appeler l'administrateur de garde qui gèrera.

La CGT répond qu'on ne peut continuer comme ça. Un poste d'infirmier est toujours vacant.

Madame RIVAT-CACLARD souligne qu'une réunion a été organisée entre le responsable des urgences et le chef de service psychiatrie. Il faut trouver un angle d'attaque qui permette d'avancer. Il y a une insécurité de la fonction. Ce dépassement de fonction se trouve banalisé depuis longtemps.

La CGT souligne qu'il y a de nombreux glissements des urgences vers la psychiatrie, il n'y a pas d'échange.

Madame MESNAGE remarque qu'il faut faire des FEI et organiser des rencontres.

FO insiste sur le fait qu'il faut multiplier la traçabilité.

6) Conséquences et sécurité des travaux sur l'hôpital

2. FO

- Points pour avis

7) Approbation des PV précédents

Déjà traité.

8) Approbation PV de la visite d'inspection F3SCT et préconisations

FO indique que lors de la visite d'inspection, ont été relevés de nombreux dysfonctionnements qui mettent en danger et en difficulté les personnels et qui impactent aussi probablement la qualité de la pharmacie.

A l'entrée du service, il existe un quai de déchargement qui, selon FO, ne répond pas aux normes de sécurité en vigueur, avec l'absence de marquage au sol et l'absence de zone de survie, qui sont obligatoires pour éviter l'écrasement des agents. Ce quai de déchargement est commun avec le passage des personnels et cela majore les risques d'accident (type chute). Il existe une montée pour le personnel mais il n'y a pas de délimitation pour passer avec une machine ou avec un diable alors qu'une petite marche est présente.

FO fait circuler des photos prises lors de la visite de la pharmacie et commente :

- Photo 1 : le quai de déchargement est complètement à nu tel que décrit.
- Photo 2 : La pharmacie est composée de nombreuses pièces traversantes, tout est en enfilade : les armoires, chariots, câbles, palettes s'amoncellent et envahissent l'espace de travail... il n'y a donc aucune capacité de marche en avant. Six palettes sont rangées en enfilade et laissent à peine la place au personnel pour passer. Dans la pièce suivante,

il y a des étagères avec des cartons empilés jusqu'au plafond qui est très haut, des armoires non fixées au mur, car interdiction de faire des trous dans un bâtiment qui est classé, ce qui représente un danger majeur pour les agents (risques de chute d'objets, d'armoires, des agents).

- Photo 8 : les agents montent sur un « pied d'éléphant » puis sur les armoires pour accéder aux rangements les plus hauts. FO a même constaté la présence dans les rayonnages de petits crochets avec des manches en bois pour faire tomber les cartons trop hauts. FO a déjà vu les agents se blesser car les cartons leur sont tombés dessus. Malgré la bonne répartition du poids des cartons, cela dépasse l'entendement.
- Photo 5 : le niveau d'encombrement est tel que même les chariots qui devraient passer, tels ceux de la chimiothérapie, ne le peuvent pas. En ayant absorbé l'activité aunaysienne, on a ajouté dans la désorganisation la plus totale des zones de stockage un peu partout. Des DM sont rangés dans des couloirs alors que la plupart des DM sont ailleurs, du matériel urologie de bloc est stocké dans la pièce douche et WC !
- Les agents ont des chariots neufs inutilisables car les caisses ne sont pas adaptées à la taille du chariot. Ces chariots servent peu et sont entassés dans le service, avec les anciens qui continuent le service. La salle Cardex, salle pour ranger des médicaments, reste trop petite, on trouve des médicaments rangés au sol.
- Photo 9 : le plan de travail d'ordinateur est très haut et inadapté à la taille des agents.
- FO s'interroge quant à la sécurité incendie. Comment peut-elle être assurée avec de tels encombres et autant de matériels combustibles ? Comment peut-on évacuer les personnes ?
- Photo 18 : les portes indiquées « issues de secours » sont encombrées par des empilements. La photo 11 montre une porte de secours très petite et surtout son groom qui est à hauteur de tête avec un risque de choc important.
- Le manque de place s'étend jusque dans les bureaux qui sont pour la plupart regroupés dans une grande pièce open space. On ne peut pas se concentrer, c'est également une pièce traversante.
- Photo 12 : les agents installés à leurs bureaux, ne peuvent plus reculer, l'un comme l'autre.
- Il existe seulement un WC mixte pour plus de 20 personnes dans le service. Dans l'enfilade, on arrive dans la salle de pause qui sert aussi de bureau au cadre. La cadre a choisi de s'y installer pour des raisons de commodité.
- Des affiches avec de grands préceptes (respect, équité et bonne volonté) sont affichées dans une salle à double emploi : salle de pause et bureau du cadre. Les agents ne peuvent pauser tranquillement, la cadre est forcément dans l'inconfort, la confidentialité empêchée... Quand on voit comment les agents sont maltraités, cet affichage est pour le moins superflu et doit être retiré. A l'entrée, il y a un bureau qui est très grand, celui du secrétariat du service, un bureau y est disponible. Il y a donc une solution pour la cadre et les agents, de plus, cette pièce pourrait être cloisonnée.

- Nous avons également constaté de gros écueils sur la température et la ventilation. Aucune ventilation ne fonctionne dans la pharmacie. La régulation de température n'est pas assurée en hiver et visiblement pas non plus en été où les températures dépassent régulièrement les 25°, température maximale autorisée dans une pharmacie. La pharmacienne nous a affirmé que les médicaments en arrivent à fondre dans le robot. Il y a une vraie urgence à trouver un système pour réguler les températures par de la climatisation l'été et des thermostats sur les radiateurs en hiver. Le jour de la visite était en hiver et il faisait plus de 22° dans toutes les pièces ; les agents ont trop chaud.
- FO signale également avoir vu un escalier qui descend au sous-sol, remis en service pour stocker des DM d'Aunay. L'escalier est composé de marches irrégulières, qui bougent car de la moisissure ou de la pourriture se sont installées, le risque de chute est majeur. On le voit sur la photo 17. Sans compter qu'un agent de petite taille est tout de même obligé de baisser la tête pour passer. Il y a une protection en mousse mais il aurait été utile de mettre une bande jaune de signalisation car il y a un risque en haut et en bas.
- Concernant la salle qui accueille les dispositifs médicaux, on peut se poser la question sur la qualité des DM car la plupart sont en plastique et sont rangés sur des étagères derrière des baies vitrées exposées plein sud. Le plastique est sensible à la chaleur et à la lumière. La qualité de ces dispositifs risque d'être dégradée.
- FO invite l'administration à relire attentivement l'ensemble de ces remarques et aborde un dernier point : le ménage. On ne peut imaginer faire le ménage correctement dans un tel enchevêtrement d'éléments. La question a été posée aux agents : les palettes sont-elles déplacées ? Non. Les zones encombrées ne sont jamais nettoyées, les fenêtres non plus. Quand nous parlons de qualité dégradée de la pharmacie, il y a plusieurs notions de qualité dégradée : hygiène, DM en plastique stockés dans des conditions douteuses, notion de qualité des médicaments exposés à des températures supérieures à la normale pour les conserver, organisation du travail...

Madame RUIZ répond qu'effectivement on ne peut être que d'accord sur de nombreux points soulevés : encombres, surface de la pharmacie. Par contre, elle souhaite clarifier certaines choses notamment pour ce qui concerne la sécurité incendie : le CHAB a fait la visite périodique de sécurité incendie avec les pompiers, tous les locaux ont été inspectés, y compris la pharmacie. Un avis favorable a été émis suite à cette visite.

FO souligne que c'est extraordinaire.

Madame RUIZ répond que cela correspond à des normes qui sont spécifiques, détaillées et des critères que l'on peut mesurer. Pour ce qui concerne la pharmacie par exemple, les issues de secours sont calculées par rapport au nombre de personnes : à la pharmacie il y en a au moins 4. De surcroit, détection incendie est obligatoire sur l'ensemble de l'hôpital. Donc, pour la sécurité incendie de la pharmacie, la question ne se pose pas.

FO répond que lors d'un incendie, c'est généralement la panique, et si les passages sont entravés il peut y avoir deux, trois ou quatre sorties, si les agents ne peuvent pas y accéder, la sécurité n'est pas optimum.

Madame RUIZ répond que la sécurité incendie se mesure aussi en temps. Dans l'ensemble des établissements, l'alarme incendie se déclenche au bout d'un certain délai. Il y a une détection

qui se fait automatiquement et au moindre problème suspect l'alarme se déclenche, il n'y a pas de temporisation. Nous sommes dans des locaux avec des murs en pierre de surcroit, avec un degré coupe-feu important (cf +2h). La sécurité des locaux n'est pas liée à la sécurité incendie qui est aux normes.

FO remarque que le plan d'évacuation n'est pas affiché. Un fléchage indique une issue de secours qui n'en est pas une. FO voit mal comment les pompiers ont pu valider quelque chose où des issues de secours sont encombrées et où les issues de secours indiquées dans le fléchage lumineux n'en sont pas. Tant mieux si le rapport est positif mais il y a de manière très factuelle des choses à revoir.

Madame RUIZ revient sur le sujet de la ventilation. Les collègues du service technique sont venus et ont réparé la ventilation. Quant à la température, effectivement, il est difficile de la régler et il faut faire attention.

FO rappelle que la sécurité n'est pas assurée avec des étagères non fixées au mur.

Madame RUIZ n'a pas l'historique concernant le fait de ne pas pouvoir percer le mur pour fixer les étagères. Elle a constaté que beaucoup de rayonnages ont des roulettes et peut-être qu'on ne s'est pas posé la question. Il y a matière à faire quelque chose.

FO ne voit pas comment l'établissement va pouvoir continuer de fonctionner dans cet état si dégradé. Il y a des locaux à Aunay qui sont toujours disponibles : pourquoi ne pas faire un retour en arrière temporaire pour récupérer de la place et redonner du souffle à tout le monde ?

Madame RUIZ souligne qu'il y a eu une organisation compliquée à mettre en place, donc faire machine arrière le sera tout autant.

FO met en avant qu'il y a une question d'ordre général sur le devenir de cette pharmacie et sa reconstruction à moyen terme. FO se saisi de ce sujet maintenant car la perspective de reconstruction prévue est abandonnée.

Madame MESNAGE rappelle que le CHAB avait eu des financements de l'ARS pour la rénovation de la pharmacie, mais celle-ci n'étant pas un service de soins, l'ARS a réorienté les crédits vers un autre service.

FO ajoute qu'il y a eu un redéploiement des crédits sur les établissements qui avaient déjà finalisé leurs projets.

Madame RUIZ précise que pour le CHAB, les projets concernant les consultations externes et l'UCP ont été retenus par l'ARS.

FO réclame un vote F3SCT sur les préconisations d'urgence suivantes dans l'attente d'une reconstruction ou d'un projet beaucoup plus abouti :

- Un renfort en personnel PPH, magasinier et ASH pour pallier cette désorganisation générale de la pharmacie,
- Une sécurisation du quai de déchargement,
- Une révision de la sécurité incendie, FO souligne que les choses ne sont pas en place, notamment les plans d'évacuation et les portes de sortie de secours bloquées ou mal fléchées.

- Un système de régulation de température et une ventilation qui soient fonctionnels,
- Des WC en quantité pour répondre aux normes (proportionnellement à la quantité de personnel homme/femme),
- Une salle de pause à usage unique et un bureau pour la cadre.

Madame MESNAGE recueille l'avis de la F3SCT :

Dr CARIDROIT : absente ; FO : 9 voix pour ; CGT : 2 voix pour ; CFDT : 1 voix pour.

La F3SCT est favorable unanime aux préconisations.

Madame RUIZ indique que la mise en place des plans d'évacuation répond à des normes, les distances également.

FO rétorque qu'il existe un fléchage lumineux qui indique une sortie de secours qui n'existe pas.

Madame HARDEL apporte quelques précisions quant au suivi médical des professionnels. Concernant la préparation des chimiothérapies, les professionnels sont en suivi médical renforcé et des examens vont être mis en place pour qu'ils aient un suivi particulier. Madame HARDEL souligne que FO a questionné sur l'intérêt de la mise en place d'une surveillance médicale du personnel exposé à des poussières médicamenteuses (sur poste robot par exemple) : le médecin du travail vient la semaine prochaine et le sujet pourra être abordé avec elle. Au niveau respiratoire ou cutané, le fait d'être exposé à des particules médicamenteuses n'est pas désigné. Le STT va regarder de façon plus approfondie s'il existe des éléments par rapport à cette situation. Il n'est pas certain que cela nécessite un suivi spécifique.

9) Création des 30 postes manquants actuellement assumés par le personnel en place et prochaine visite d'inspection F3SCT.

Grâce aux chiffrages du bilan social 2022, FO fait le constat factuel suivant : le cumul d'heures supplémentaires rémunérées, d'heures supplémentaires non récupérées non rémunérées et de CET représente du temps de travail à hauteur de 30.6 ETP. Les agents déjà en surcharge de travail pour la plupart sur leur poste doivent assumer en plus sous la forme d'heures supplémentaires le travail de plus de trente agents. FO considère que ces 30.6 postes manquent à l'établissement.

FO comprend désormais mieux la difficulté des cadres dans l'élaboration des plannings avec l'impossibilité de respecter la réglementation notamment en matière de nombre de weekends travaillés. Ce manque de personnel empêchant la construction des plannings, des plannings récurrents, la pose des congés annuels contribue à la fuite du personnel et aux difficultés de recrutement. Cela représente 30 postes. FO demande simplement que ces postes soient progressivement créés et pourvus à hauteur de 10 postes par année, d'abord sur le SIC, les pools de pôle et les services en grande difficulté soit la médecine 3. FO souhaite réintégrer 10 postes année après année pour en mesurer les effets car la souplesse de Permutéo a du sens et il sera important d'objectiver les effets. FO tient à souligner qu'il n'a pas pris en compte dans ses calculs les heures d'intérim pourtant conséquentes justement pour garder de la souplesse dans les remplacements.

FO souligne que recruter coûterait moins cher à l'établissement que de payer les agents en heures supplémentaires.

A noter également que le personnel s'habitue à avoir un meilleur salaire avec les heures supplémentaires et qu'on rentre ainsi dans une boucle assez infernale car le salaire progresse au détriment évident de la santé.

Madame MESNAGE reconnaît un cumul important d'heures supplémentaires payées ajoutées à celles en balance horaire.

Madame RIVAT-CACLARD souligne qu'avec les vacances de poste, Permuteo se trouve perverti dans ses fonctions premières.

Pour FO, c'est une des raisons pour lesquelles il faut recruter.

Madame MESNAGE constate qu'effectivement si on pouvait recruter facilement on ne comblerait pas les vacances de postes avec Permutéo. Quant au SIC, ses plannings sont établis d'avance, comme pour tous les services.

FO souligne que le SIC s'est réduit à peau de chagrin. Auparavant, le nombre d'agents était conséquent et on pouvait combler toutes les plages y compris la nuit.

Madame MESNAGE souligne que les agents du SIC ne sont pas des agents « volants » et rappelle qu'avec le Ségur, ont été créés un poste d'infirmière, un poste d'AS et un second poste infirmier.

FO souhaite soumettre au vote l'ouverture de 10 postes par an pendant 3 ans. FO rappelle qu'il propose là des effectifs supplémentaires à budget constant voire inférieur pour l'établissement.

FO souligne qu'il faut appliquer une politique volontariste. Mettre le personnel indispensable là où il faut. Les mauvaises publicités circulent quant à la QVT en berne au CHAB, notamment pour les congés.

Madame MESNAGE remarque qu'effectivement il est compliqué de recruter des infirmiers. Le CHAB est ouvert à tous les souhaits des candidats. Les personnes qui n'ont pas 3 semaines d'été en congés sont de moins en moins nombreuses.

FO veut une politique volontariste quant au recrutement. Les gens veulent une meilleure qualité de vie. Il n'y a pas de planning récurrent par manque de personnel. A Aunay, les plannings changent tellement que les agents ne peuvent pas poser de jours, on perd des agents car les conditions de travail se dégradent.

Madame MESNAGE ne peut pas garantir la création de 10 postes.

FO répond que ce ne sont pas des créations, qu'il s'agit de la mise en place de postes fixes à la place du temps généré par les heures supplémentaires ou des congés non pris.

Madame MESNAGE veut comprendre pourquoi les heures en balance continuent d'augmenter. On a fait le choix de rémunérer les heures supplémentaires, comment se fait-il qu'il en existe encore en balance horaire ? Il y a deux effets : les gens sont certes rémunérés mais ceux qui veulent récupérer leurs heures le font pendant que les autres sont disponibles.

La CFDT demande pourquoi Permuteo ne concerne pas tous les agents ? Les remplacements d'un agent en arrêt sur du long terme alourdit les heures supplémentaires pour certaines professions qui n'ont pas accès à Permutéo.

FO souligne également qu'auparavant les agents ne notaient pas toutes leurs heures supplémentaires alors que c'est certainement le cas dorénavant.

Madame MESNAGE pense que les heures supplémentaires augmentent à la fin des journées de travail.

FO incite les agents à formaliser ces dépassements d'horaires car le bénévolat n'a pas lieu d'exister dans la fonction publique et il faut couvrir les agents sur les accidents du travail ou de trajet.

FO préconise un déploiement sur trois années de 10 postes par an sur le SIC, les pools de pôles et les services en grande difficulté avec une évaluation annuelle.

Madame MESNAGE recueille l'avis de la F3SCT :

Dr CARIDROIT : absente ; FO : 9 voix pour ; CGT : 2 voix pour ; CFDT : 1 voix pour.

La F3SCT est favorable unanime aux préconisations.

10) Prochaine visite inspection F3SCT

FO ne souhaite pas inspecter de nouveau un service en grande difficulté car la pharmacie est un problème majeur et il est important de laisser du temps à l'administration pour répondre aux besoins de ce service. La prochaine problématique devra être moins lourde à traiter. FO pense à la blanchisserie et plus particulièrement la centrale lessivelle dans laquelle on dépose des bidons de 200 litres de lessive transportés manuellement car la porte est trop petite.

Madame RUIZ souligne qu'il s'agit d'un problème concernant le GIP.

Madame MESNAGE précise que c'est une structure avec plusieurs adhérents.

FO rappelle que les agents sont bien sous la responsabilité du CHAB.

La CGT propose Nerval fermé pour la prochaine visite de la F3SCT car il y a une recrudescence d'actes de violence, ou le service ménage des consultations externes à Dunant qui se trouve en insécurité sans vigile le matin avec la présence de SDF.

FO indique que les sujets proposés par la CGT sont à traiter mais ne voit pas ce que la visite apportera comme axe de réflexion supplémentaire, ils peuvent être traités en instance classique.

Madame RUIZ rappelle ses propos sur la sécurité à Dunant.

La CFDT n'a pas de proposition.

Madame MESNAGE recueille l'avis de la F3SCT pour une inspection de la centrale lessivelle :

Dr CARIDROIT : absente ; FO : 9 voix pour ; CGT : 2 voix pour ; CFDT : 1 voix pour.

La F3SCT est favorable unanime à cette visite.

- POINTS POUR INFORMATION

11) La blanchisserie, dysfonctionnements et impossibilité de déclaration

FO rappelle que les agents de la blanchisserie n'avaient pas la possibilité de déclarer les événements indésirables par manque de PC disponibles et surtout par non communication sur l'outil et les codes d'accès. FO rappelle que les FEI sont un outil d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité qui est entravé.

FO indique que pourtant des événements indésirables gravissimes s'y déroulent. Pour exemple récent, le bouton poussoir d'arrêt d'urgence n'a pas fonctionné sur une machine qui ne s'est pas stoppée inondant de vapeur la blanchisserie, elle a dû être évacuée. Si un bouton d'arrêt d'urgence est dysfonctionnel, la machine ne peut pas démarrer. Il y a donc eu une action volontaire de shunter ce bouton d'arrêt d'urgence dysfonctionnel pour que la machine fonctionne sans cette sécurité. FO à l'écoute des agents, entend une pression financière sur la blanchisserie pour le changement et la réparation du matériel. Il y a également des cellules dysfonctionnelles qui ne sont pas changées. Lorsque les agents ont voulu faire une FEI, cela leur a été impossible voire empêché. La cadre déclarait ne pas connaître les codes du service et a refusé de faire une FEI sur sa session au détriment de la sécurité des agents car c'est une session de cadre. Un agent a tenté de la rédiger par le PC du secrétariat et la secrétaire lui a fourni un vieux document de fiche indésirable papier. Bizarrement, les cellules ont été changées le lendemain ainsi que le bouton poussoir. Des événements dans la blanchisserie passent sous les radars de l'administration. Ce que FO veut c'est que les agents de la blanchisserie soient traités de la même manière que tous les agents du CHAB avec un accès pour faire des FEI, notamment de disposer des codes Bluemedi.

FO ajoute un dernier exemple : les machines sont équipées d'un système de tonnage de linge. Les agents subissent des pressions par rapport au volume quotidien individuel traité sur chaque machine et se retrouvent en compétition entre eux.

FO indique que bizarrement les codes Bluemedi ont été donnés aux agents la veille de cette instance.

Pour résumer, FO attend désormais que les agents aient un PC à disposition. FO demande quel sera le délai pour avoir un PC.

Madame MESNAGE répond qu'il faut faire une demande à l'informatique via COSWIN.

12) Lits/sols glissants à l'USLD

FO souhaite que ce sujet soit inscrit dans le cahier de suivi.

FO souhaite de nouveau faire un point sur ce sujet qui a généré des accidents de travail, des accidents de patients et continue de faire l'objet de FEI malgré les mesures prises.

FO a effectué le travail de recensement des lits anciens qui doivent être changés. FO remet sur table et présente son rapport à la direction dans un tableau synthétique chambre par chambre, photos à l'appui. Seuls les lits anciens avec deux roues qui freinent sur quatre reculent de manière considérable lors des manutentions de patients. Le sol ne semble pas directement en cause car plusieurs chambres sont équipées de lits plus récents et aucun recul lors des transferts n'est constaté.

FO indique malgré tout que le dépolissage du sol doit être fait par le professionnel qui l'a posé. Pourtant l'administration a demandé aux agents du ménage de le dépolir avec leur monobrosse qui n'est pas prévue pour cela. Le professionnel ne l'avait pas fait ? Est-ce efficace ?

Pour Madame RUIZ, selon les fiches techniques il n'y a rien à faire. Il y a eu plusieurs tests effectués.

Madame RUIZ souligne qu'on ne peut pas changer tous les lits.

FO demande s'il n'est pas possible de prendre les lits neufs non utilisés du CSG pour un test et de les transférer dans les chambres où cela est nécessaire. Doit-on attendre un accident supplémentaire ? Il y a un risque trop important.

La CFDT demande si le sol glissant ne vient pas du produit utilisé.

La CGT demande s'il n'est pas possible de rajouter des freins ?

Madame RUIZ répond que non, c'est du matériel spécifique.

FO demande si des achats de lits sont prévus ? Il y a une zone accidentelle identifiée, la direction doit protéger les agents.

Madame RUIZ répond que ce sont les lits les plus anciens qui sont changés.

FO demande de faire un test avec des lits du court séjour gériatrique ne serait-ce que pour tester et insiste pour fixer une date.

Madame RUIZ mettra en œuvre ce test sur trois lits la semaine suivante puis en profite pour faire un point sur les travaux.

13) Pannes de matériels indispensables aux cuisines

FO indique que les operculeuses sont vieillissantes et que celle côté froid est tombée en panne depuis un long moment. De même, un four est en panne. Pour FO, ces pannes désorganisent et ralentissent l'activité pour les agents et entravent la qualité : la chaîne du froid n'est plus respectée quand on opérera le froid côté chaud. Si une inspection des services hygiène le constatait, cela serait problématique.

Madame RUIZ indique faire son possible avec le cadre pour remédier au plus vite à ce dysfonctionnement.

14) Point sur l'organisation du pôle gériatrique (Champ Fleury) et ses nombreux dysfonctionnements.

FO liste de nouveau à l'administration les nombreux dysfonctionnements liés aux ratios en personnel insuffisants dans les EHPAD :

- Les aides -soignants vérifient toujours les traitements lors de la distribution en dehors de leur champ de compétence et détectent des erreurs qui les incitent à continuer cette surveillance.
- Les IDE travaillent en modalité extrêmement dégradée notamment la nuit avec des FEI qui font état d'une seule IDE pour tout le site de Champ Fleury en cas d'absentéisme.
- Des matériels vieillissants comme les lave-vaisselles qui tombent en panne de manières récurrentes obligeant les agents déjà en surcharge d'activité à laver la vaisselle à la main au détriment des prises en charge.
- L'absence de fiches de tâches claires et réalisables permettant aux agents de ne pas porter la responsabilité des tâches non menées faute de temps et de personnels.
- FO renouvelle son alerte quant à l'insuffisance de la quantité de personnels pour le ménage de l'ensemble du site amenant les agents dans des conflits de valeurs importants où ils n'ont plus la capacité de faire un ménage à la hauteur de leurs valeurs. FO propose une piste d'amélioration à moyen constant sur volonté des ASH. Les ASH souhaitent tourner le moins possible entre les différents services et rester affectées dans leur service pour mieux suivre l'activité du ménage.

FO rappelle également que l'organisation future du CSG sera à présenter en CSE et attend des évolutions sur les effectifs notamment au ménage.

Madame MESNAGE et Madame RIVAT reconnaissent des ratios insuffisants au national, examineront la proposition de maintenir les ASH sur une affectation de service et indiquent que l'organisation du CSG sera bien présentée au CSE.

15) Organisation des plannings SSIAD Bayeux

FO dénonce des modalités de construction des plannings au SSIAD Bayeux qui n'existent nulle part ailleurs. Des personnels sont prévus en plus sur le planning notamment les weekends en prévision de l'absentéisme. Le résultat est désastreux car l'absentéisme n'étant pas par évidence systématique, les agents prévus au planning se retrouvent contraints à la dernière minute (le vendredi pour le weekend) à des jours de repos supplémentaires contraints alors qu'ils avaient organisé leur vie personnelle pour travailler. Leurs balances horaires deviennent déficitaires. Pour FO, il est presque question là d'une forme d'astreinte non rémunérée. FO réclame un juste retour à la normalité : des plannings avec la juste quantité de personnel nécessaire à l'activité.

Madame MESNAGE déclare mieux comprendre pourquoi les balances horaires du SSIAD sont déficitaires et apportera des réponses.

Madame RIVAT-CACLARD informe par ailleurs les membres de la F3SCT qu'elle n'a pas reçu de candidature valable pour le poste d'encadrement du SSIAD.

Pour les EVP, il y a une candidature de faisant fonction en interne.

Au SMR neurocognitif, il y a deux candidatures dont celle d'un faisant fonction.

FO souligne qu'il est difficile pour les agents de savoir à qui s'adresser en l'absence de cadre.

16) Rappel du droit aux vacances pendant la période de Noël

FO rappelle le droit aux vacances car il constate des débordements. Les congés doivent être posés du 1^{er} au 31 décembre de l'année en cours. Eventuellement avec un mois de rallonge sur janvier. Les agents en disposent mais ils peuvent essuyer un refus pour nécessité de service. L'encadrement veille à organiser une forme de rotation des agents par mesure d'équité. Actuellement, FO constate dans les services des choses assez surprenantes : le service restauration a émis une note à en-tête du CHAB qui spécifie que les congés annuels 2024 doivent être liquidés avant le 15 décembre 2024, qu'il n'y aura pas de congés attribués entre le 15 décembre et le 31 décembre parce que la période serait réservée au cadre pour... La note n'est pas achevée ! Une autre note est parue dans un autre service où on explique que les congés d'été doivent être pris entre le 17 juin et le 15 septembre et que les RTT sont à prendre en dehors des congés d'été et en dehors des périodes de congés scolaires. FO demande ce qui empêche un agent de prendre ses RTT en période de congés scolaires ? Les agents sont légitimes de prendre des RTT pendant ces périodes-là. La même note spécifie enfin « qu'il ne faut pas poser de CA du 6 au 10 mai car deux fériés dans la semaine : équité ». FO indique que ces règles sont bien évidemment erronées et demande à l'administration de faire retirer ces notes où chacun révise le droit selon ce qui l'arrange.

Madame MESNAGE reconnaît des erreurs dans ces notes, demande quel est le second service concerné et s'engage à faire le nécessaire.

17) Composition de la CAMA

FO souhaite que cette composition reste proportionnelle aux résultats des élections professionnelles. FO est en accord avec l'administration sur le sujet, il n'y a pas besoin de beaucoup de membres car cela viendrait compliquer les débats. La proposition faite par FO est de 3 FO 1 CGT.

Madame MESNAGE ne souhaite pas que des informations confidentielles sur la santé des agents soient partagées par un grand nombre de personnes. Elle trouve que 3 FO et 1 CGT c'est bien. Elle précise qu'elle souhaite enrichir la composition de la CAMA avec la responsable de formation qui est conseillère en évolution professionnelle, mais également la référente handicap de l'établissement qui peut donner des informations sur les aides du FIPFFP.

La CFDT demande pourquoi pas 2 FO, un CGT et un CFDT ?

FO répond que ce ne serait pas le reflet des élections professionnelles et que FO est déjà bien complaisant au vu dans sa proposition si on s'en réfère à une forme de proportionnalité relative aux élections.

Tout le monde est d'accord sur la composition 3 FO et un CGT.

18) Suivi des accidents de travail

Avant de faire le point sur le suivi des accidents de travail, Madame MESNAGE souligne qu'elle et Madame Rivat-Caclard attendent l'arrivée du nouveau directeur afin qu'il tranche sur la transmission ou non l'ensemble des FEI relevant de la compétence de la F3SCT.

FO pose des questions sur la typologie des accidents. Qu'est-ce que la rubrique « déplacement » ? Elle apparaît à partir du mois de juillet.

FO remarque qu'un accident n'a pas été reconnu en accident du travail. Madame MESNAGE répond qu'il s'agissait d'un accident à domicile.

Madame MESNAGE souligne que la CPAM demande à l'employeur s'il s'oppose à la prise en charge en AT et envoie en plus un questionnaire.

FO remarque que tous les accidents ne sont pas répertoriés ; l'accident de l'ascenseur de Nerval ne figure pas sur le récapitulatif. Apparemment c'est un problème de cellule. Le bras de l'agent a été pris dans la porte. Il s'agit d'un problème récurrent sur les ascenseurs vieillissants.

La CFDT demande ce que signifie SIC JOUR et surtout où cela se passe ? la localisation n'est pas connue.

FO souhaite reprendre les analyses d'AT en 2024 avec si possible une analyse organisée par le service qualité. Cela permettrait d'avoir du sens, de proposer des préconisations F3SCT, de diminuer l'accidentologie. FO demande si un responsable du service qualité est en cours de recrutement.

Madame RIVAT-CACLARD répond positivement.

19) Cahier de suivi

Les différentes avancées ou mises à jour sont listées.

3. CFDT

Pas de question.

III. POINTS DIRECTION

Proposition de règlement intérieur des instances à voir ultérieurement.

Suivi des AT déjà traité.

IV. ETAT D'AVANCEE DES POINTS ABORDES A LA SEANCE DU CHSCT DU 15/12/2022

Cahier de suivi déjà traité.

V. VISITE CHSCT

Rapport visite F3SCT Pharmacie du 21.11.2023

Déjà traité. Joint en annexe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30.

Rodolphe GOSSELIN

A blue ink signature of Rodolphe GOSSELIN, consisting of a stylized 'R' and 'G' followed by a more fluid, cursive line.

Secrétaire

Isabelle MESNAGE

A blue ink signature of Isabelle MESNAGE, featuring a stylized 'I' and 'M' with a horizontal line extending to the right.

Présidente par Intérim

